

RELEVÉ DE CONCLUSION

PRESENTS:

Elus municipaux : Annick DEFAYE (Co-Présidente Elue), Franck MICHEL, Pilar BAUDIN, Denis THOMMEROT, Elisabeth BEAUVAIS.

Membres conseil de quartier : Marylène FOURNIER (Co-Présidente Habitante), Jean-Jacques ACHARD, Elyette AMIOT, Philippe AUBINEAU, Michel BARRE, Sylvie BAULT, Dominique CLOUZEAU, Claude DUCORNETZ, Arlette ESTOUP, Dominique FAUCHER, Eric FOUCAUD, Stéphanie GILA, Magali HAUTENAUVE, Marie-Paule MILLASSEAU, Régis MOINARD, Monique PAIN-BALIROS, Bernard PENICAUD, Viviane PIQUEREAU, Valérie POINT, Marie-Françoise PRONOST, Pascale RIVAUD, Laurent SARRAUD, Jean-Claude SIGOIGNE, Claudette SIMONNET, Christine UBERTI, Francis VACKER, Pierre VALENTIE, Michèle VALIN.

Personnes invitées : José Luis BOYERO, promoteur immobilier Malesherbes Promotion (Versailles), Luc DEMICHELI, promoteur immobilier de la société Stonehenge Corporation (Bruxelles), Christian JARRY, Directeur du CCAS, Nathalie SEGUIN, Adjointe en charge de l'action sociale, Annie COUTUREAU, adjointe en charge de la vie des aînés, Maryvonne ARDOUIN, déléguée au lien intergénérationnel.

Excusés : Marc BILLARD, Joël CHATE, Gérard GOY, Marie-Joseph GOY, Odile HILLERET-MENARD, Thierry HOSPITAL, David PICARD, Claude RAYMOND, Stéphane RAYNEAU, Roselyne VILLEMUR, Josiane THIELL-DABBERT, Thierry WELTER.

Absents : Marie-Cécile BALOGE, Erwan DOITTEAU, Dominique FORT, Estelle LACAYRELLE, Thierry SEGURET.

Agents municipaux : Bénédicte GABRIEL, assistante des conseils de quartier, service Vie participative et Marielle GOLFIER, responsable du service urbanisme.

Public : 40 personnes + 2 journalistes (Nouvelle République et Courrier de L'Ouest).

Ouverture de la séance : 20h40

Annick DEFAYE souhaite la bienvenue aux membres du conseil de quartier, excuse les absents et accueille l'ensemble des personnes invitées et les remercie de leur présence.

Annick DEFAYE rappelle l'ordre du jour de la séance.

1/ Présentation de l'avant-projet immobilier sur l'ancien site Seita-Altadis

Franck MICHEL présente le contexte dans lequel il a été décidé de donner la parole aux promoteurs, José Luis BOYERO, de la Société Malesherbes Promotion (Versailles) et Luc DEMICHELI, de la Société Stonehenge Corporation (Bruxelles), pour présenter un avant-projet immobilier sur l'ancien site de l'usine Seita-Altadis. Les élus de la Ville de Niort souhaitent en effet informer la population de l'évolution à venir de leur quartier. Pour le moment, les promoteurs n'ont pas déposé de demande de permis de construire.

Luc DEMICHELI et José Luis BOYERO sont venus présenter leur avant-projet dans l'objectif de recueillir les observations, les remarques de la population du quartier et d'intégrer ce nouveau quartier dans un ensemble qui existe et qui vit.

Ce projet est parti d'un entretien avec les représentants d'Altadis avec qui Luc DEMICHELI travaille déjà sur d'autres territoires. Altadis souhaite vendre le terrain (de 5Ha) dans le but

d'y aménager un espace de vie et d'y favoriser la vie du quartier déjà existant aux alentours.

L'avant-projet des promoteurs immobiliers prend donc en compte ce désir des représentants d'Altadis en proposant sur le site un nouveau quartier intégré à ce quartier de Champclairot préexistant. Il serait composé de la manière suivante :

- petits ensembles immobiliers collectifs de logements sociaux (r+3 maximum), d'environ 80 à 85 appartements,
- environ 50 maisons individuelles, de 85 m², en accession à la propriété,
- 2 résidences à destination des personnes âgées (environ une centaine de chambres),
- petite zone commerciale de proximité (restaurant, services à la personne, cabinet médical,...) qui viendrait compléter l'existant.

L'ensemble de ce terrain bâti (environ 5 % du terrain global) serait entouré d'un parc de 20 000 m² mis à disposition de tous et de quelques voies d'accès (4 entrées) pour assurer une meilleure desserte de ce nouvel ensemble aménagé.

Les promoteurs sont donc au stade des études, de la faisabilité. Il reste à mener la réflexion autour du type de services, du nombre exact de logements, de places en maison de retraite,...

Pour répondre à la volonté des élus de la Ville de Niort, qui sont en contact régulier avec les promoteurs immobiliers, l'implantation de locaux d'activités pour offrir de nouveaux services a été respectée pour développer l'offre peu importante sur ce territoire.

Réactions, remarques et questions des conseillers de quartier et/ou du public :

- Il existe déjà à proximité un cabinet médical, quel intérêt d'en implanter un autre ?

Les promoteurs immobiliers inscrivent leur projet dans la continuité du développement du quartier, avec l'apport de nouveaux services, complémentaires de l'existant. Le quartier semble sous équipé en la matière avec l'arrivée de nouveaux habitants. Rien n'est encore figé, mise à part les grandes lignes, l'implantation des différents espaces (bâtiments, espaces verts, voirie,...) qu'on peut voir sur le plan masse présenté.

Franck MICHEL précise qu'une réunion comme celle de ce soir a le mérite de venir présenter un avant-projet aux habitants du quartier, d'informer sur les perspectives de développement et d'aménagement de ce site.

- Quel type de dépollution doit être effectué sur ce site ?

C'est une dépollution au plomb, mise en œuvre en partenariat avec les services de la DRIRE notamment, en application de la réglementation en vigueur sur le sujet. Il s'agit dans ce cas d'enlever du site les terres polluées, le plomb restant en surface. Luc DEMICHELI précise qu'il a une expérience dans la réhabilitation et le traitement des friches industrielles, un de ces derniers gros projets immobiliers a été implanté sur l'ancien site des piles Wonder à Lisieux.

- Sur le plan, il est implanté un grand espace vert rectangulaire, s'agit-il d'un futur terrain de football ?

C'est en fait l'emplacement d'un ancien bassin d'orage, un bassin à sec, sur lequel les services hydrauliques de la Ville ont demandé de ne rien implanter. Ce bassin sera donc traité en espaces verts.

- La proximité du chemin de fer implique une nuisance sonore à ne pas négliger, comment est-elle prise en compte dans le projet ?

L'obligation du retrait de 10 m par rapport aux voies ferrées est respectée, l'espace à proximité des voies est aménagé en places de stationnement. Les promoteurs précisent également qu'à ce niveau de passage, les trains sont dans une phase de décélération ce qui génère moins de nuisance sonore.

- Les constructions sont-elles envisagées avec des normes HQE (haute qualité environnementale) ?

Les réflexions sont menées dans ce sens, il est envisagé que l'éclairage urbain soit assuré par l'énergie solaire, par exemple. Des études ont été réalisées en terme de choix de chauffage autour du bois et de l'énergie solaire. Mais les promoteurs ne cachent pas que le choix de construire avec des matériaux écologiques a un coût qui se répercute sur le prix final.

Franck MICHEL précise qu'une Ville comme Niort a besoin de construire des logements. Dans ce sens, le projet sur le site de la Seita s'inscrit dans une démarche de développement durable étant donné qu'il est intégré à un quartier existant à proximité du centre ville,...

Franck MICHEL rappelle que la politique municipale en matière de développement durable est clairement affichée. Toutefois, la Ville de Niort n'a pas de moyen coercitif de faire construire de manière systématique avec des normes HQE. Il rappelle que seuls 5% de la surface du terrain seront bâtis et que le reste sera traité en espaces verts.

Franck MICHEL ajoute que si la solution de chauffage par le bois est retenue, il existe au niveau local une filière d'approvisionnement.

Enfin, les promoteurs immobiliers indiquent que l'esprit dans lequel ils engagent leur projet et leurs réflexions pour mener à bien ce projet, peut très bien intégrer la possibilité de travailler en commun avec les futurs habitants et les riverains.

- Quel est l'ordre de grandeur du prix des logements ?

Etant donné la dépollution du site qui a un coût relativement important et les coûts de construction, le prix du logement atteint : 1800 € HT/m² pour les logements respectant le barème social et 2200 € HT/m² pour les logements individuels. Les conseillers de quartier et le public ne trouvent pas ces tarifs très attractifs.

- Les lignes de bus desserviront-elles mieux le secteur ?

Les transports en commun sont une compétence de la CAN, déléguée à la SEM-TAN. Quand la Ville s'urbanise, les services municipaux travaillent en lien avec la Communauté d'agglomération pour adapter les services de la CAN aux évolutions.

De plus, dans le cadre de la révision du Plan de Déplacement Urbain, les lignes de bus peuvent être amenées à évoluer.

- Sur la zone des espaces verts, serait-il envisageable d'implanter un jardin partagé ?

C'est une proposition qui s'avère difficile à mettre en place et à faire fonctionner correctement. Elle relève de la volonté de la copropriété.

- Les conseillers de quartier auraient apprécié une présentation plus dynamique projetée en 3D...

Les promoteurs immobiliers rappellent que le niveau d'aboutissement du projet ne le permet pas encore, mais que le plan qui circule respecte les proportions.

- Comment est appréhendée la sécurité vis-à-vis des voies ferrées ?

Les promoteurs et la Ville traitent le sujet en partenariat avec la ville de Niort, la DDE, le Conseil Général des Deux-Sèvres, la Direction Régionale de la SNCF.

- Annick DEFAYE interroge les promoteurs sur la manière dont ils envisagent la suite de la consultation.

Les promoteurs indiquent qu'ils doivent encore rencontrer un certain nombre de partenaires (sociétés de logements sociaux, CCI,...) puis proposent de revenir avec un projet plus abouti d'ici environ 3 mois.

Il reste à identifier les besoins, en terme de services, en partenariat avec la CCI, de logements collectifs sociaux et/ou en accession à la propriété... A la demande de Marylène FOURNIER, les intervenants précisent qu'il convient de constituer un petit groupe de réflexion de 5 personnes pour participer à la finalisation du projet.

- Les conseillers de quartier remercient les promoteurs de leur venue et de leur présentation.

Franck MICHEL précise que c'est un désir de la municipalité d'informer les habitants d'un quartier avant de lancer la construction d'un nouveau micro-quartier ou d'un futur équipement structurant. Les 2 plans de l'avant-projet apportés par les promoteurs vont être affichés en mairie de quartier et au CSC de Champclairot.

Jacques TAPIN conclut que cette réunion est une première pour l'équipe municipale et pour les conseils de quartier et que la municipalité souhaite se donner les moyens et la méthode pour une participation de qualité des habitants.

2/ Point sur la fermeture de la RAQPA (Résidence d'Accueil de Quartier pour Personnes Agées) des Nymphéas

Annie COUTUREAU prend la parole pour introduire le sujet des Nymphéas en lisant un courrier de Mme Le Maire :

« Aux vues de la situation financière des Nymphéas et après avoir étudié toutes les possibilités permettant de trouver des solutions viables pour cette structure, nous avons pris la décision - à titre conservatoire de ne plus accueillir de nouveaux résidents en 2009, et de prévoir l'arrêt de son fonctionnement fin 2009.

« Deux structures identiques ont été créées en 1995.

En novembre 2003, la municipalité décide de les fermer. Au final, une seule d'entre elles l'a été : l'Hymette, l'autre, pour des raisons que j'ignore la structure des Nymphéas a été maintenue malgré un déficit annuel récurrent de 250 000 euros et un remplissage insuffisant en raison de son inadaptation aux évolutions de l'accueil de nos aînés.

« A notre arrivée aux responsabilités, nous avons repris ce dossier et nous avons fait un certain nombre de constats :

- **Le premier** : la demande des personnes âgées valides ou en perte d'autonomie est de rester chez elles le plus longtemps possible. Nous souhaitons, dans le cadre de nos compétences, les accompagner au maximum à travers l'aide à domicile grâce à nos services du CCAS.

Quelques unes, toujours valides, peuvent souhaiter se rendre en foyer logement, mais souhaitent une restauration collective, seules 12 personnes peuvent en bénéficier aux Nymphéas.

Par ailleurs le nombre de places pour personnes autonomes est en voie d'augmentation grâce au projet mené aux Brizeaux et porté par la Semie, société d'économie mixte où la ville est majoritaire (la capacité d'accueil sera au maximum de 40 personnes). La ville accompagnera dans la limite de ses possibilités cette construction.

- **Le second constat** : les personnes dépendantes nécessitent des structures particulières (EHPAD) qui leur assurent les soins indispensables en fonction de leur handicap psychologique et/ou physique. Le nombre de places dans ces établissements est fixé par le Conseil Général et l'Etat.

Pour Niort 3 établissements publics autonomes depuis 2003 accueillent nos aînés. Un quatrième va voir le jour (transformation du Grands Cèdre). Sur les 10 personnes qui ont quitté la RAQPA, 7 relèvent d'un EHPAD.

Depuis notre arrivée aux responsabilités, nous avons obtenu 12 places supplémentaires en EHPAD.

- **Le troisième constat** : il est impossible de transformer les Nymphéas en EHPAD voir de le rattacher à l'un d'entre eux existant en raison de sa trop petite taille, de son éloignement géographique de toute structure médicalisée et de son inadaptation face

aux contraintes réglementaires liées à l'accueil des personnes âgées dépendantes. Ainsi, la sécurité des personnes âgées légèrement dépendantes ou dépendantes (comme il y en a aux Nymphéas) est à peine assurée.

« Le dernier constat est que les personnes accueillies aux Nymphéas ne bénéficient pas de parcours d'accueil lorsque leur handicap s'amplifie. Elles se retrouvent donc sans solution, contrairement aux personnes accueillies dans des foyers logements où des passerelles existent.

« Face à ces constats, nous n'avons pas voulu fermer brutalement cette structure comme cela avait été le cas pour l'Hymette. Notre méthode consiste à permettre aux résidents de trouver une solution pérenne et de les accompagner, ainsi des aides au déménagement et aux démarches administratives sont prévues, (exemple : prise en charge financière par la ville, du déménagement et du loyer lors des doublons). Nous avons rencontré les familles le 17 décembre, nous avons pris l'engagement de les accompagner jusqu'à un accueil pérenne de leurs aînés. Nous nous sommes entretenus avec les familles lors des vœux aux habitants du quartier de Goise et nous nous sommes engagés à informer les habitants lors d'un prochain conseil de quartier. Lors des vœux du centre ville, j'ai donné toutes les indications sur la politique « personnes âgées » que nous mettions en place.

« Enfin, lors des vœux aux Nymphéas, les familles et résidents ont eu toutes les explications nécessaires et ont donné l'impression de comprendre la démarche dans l'intérêt de leurs aînés.

« Enfin, j'ai pu m'entretenir avec 2 personnes qui ont déjà déménagé dans une structure plus grande et plus adaptée, qui en sont ravies et qui participent déjà à de nombreuses activités absentes aux Nymphéas. J'ai nommé une conseillère municipale déléguée aux liens intergénérationnels [Maryvonne ARDOUIN], lesquels doivent se créer sur la totalité du territoire niortais.

« Enfin, j'ai demandé au CCAS de prévoir, dans le cadre de nos compétences, l'amplification de l'aide à domicile, sachant que celle-ci ne peut se produire qu'avec des moyens humains et financiers supplémentaires. Tous les documents demandés par certaines familles ont été envoyés sans délais au demandeurs. Quant au personnel, tous seront reclassés, des entretiens individuels sont menés pour répondre au mieux à leur demande.

« N'oublions pas que chaque personne concernée doit rester au cœur de l'action, même affaiblie elle reste sujet acteur, évitons de penser pour elle... »

Annie COUTUREAU rajoute qu'il a été fait un point sur les relations établies entre la résidence et le CSC de Champclairot. Selon la directrice de la résidence, 3 événements ont eu lieu en 2008 (les résidents ont participé à la fête de quartier, 2 ateliers gâteaux et un atelier contes ont été organisés à l'initiative du CSC).

Réactions des conseillers et du public :

- Un enfant de résident prend la parole et liste ses questions, au nom de l'ensemble des familles :

1/ La décision a été annoncée publiquement le 16 décembre 2008 et validée en Conseil d'Administration le 22 janvier 2009, cela est-il normal ?

Nathalie SEGUIN répond qu'il n'y a aucun vice de procédure, les votes ont été effectués dans les délais, selon la procédure,... le CCAS subit un contrôle de légalité par la Préfecture qui n'aurait pas laissé passer ce type de fraudes.

2/ Est-il normal de ne pas avoir tenté de remplir la structure depuis plusieurs années ?

Annie COUTUREAU indique qu'il s'agit d'une décision de l'ancienne équipe municipale.

3/ En 2008, des travaux d'investissement importants ont été effectués dans les locaux de la RAQPA, pour annoncer la fermeture en fin d'année.

Ces travaux répondaient à des mises aux normes en terme de sécurité, il fallait donc les réaliser, quelque soit la pérennité de la structure.

4/ Les familles souhaitent connaître les intérêts d'Habitat Sud Deux-Sèvres dans le devenir des locaux.

Ce bâtiment a été construit dans le cadre notamment d'un conventionnement d'allocations pour le logement, ce qui implique une conversion sociale. Il pourrait y être installer une résidence. Toutefois, Annie COUTUREAU précise qu'elle ne souhaitait pas parler de cet aspect ce soir, par respect pour les personnes qui y résident encore.

- Un autre enfant de résident demande à ce que soit explicité le déficit budgétaire.

Christian JARRY explique que depuis le début des années 1990, les personnes vieillissantes souhaitent pouvoir rester chez elles le plus longtemps possible, par le développement de divers services à la personne. Lorsque ce mode de vie n'est plus possible, alors la prise en charge de ces personnes relève des résidences médicalisées. Dans cette évolution actuelle des modes de vie, la RAQPA ne répond plus vraiment à la demande sociale.

Pour répondre à la mise aux normes en terme d'encadrement et de sécurité notamment, le CCAS a du recruter du personnel habilité (ce qui implique des moyens financiers supplémentaires).

Une personne dans le public explique qu'elle est directrice d'un EHPAD, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, à Niort. En tant que professionnelle, elle donne d'autres raisons à la fermeture de la RAQPA :

- o Cette fermeture ne relève pas que d'un problème financier.
- o Les normes de prise en charge des personnes âgées ont fortement évolué de manière récente, en terme de sécurité et d'encadrement (besoin de personnels qualifiés). Répondre à l'ensemble de ces nouvelles normes représente un coût très important.
- o Les services assurés par la RAQPA s'avèrent très éloignés des nouvelles normes d'accueil et d'encadrement, ce qui exclut la possibilité de la faire évoluer vers un autre type de structure d'accueil.

Cette personne ajoute que l'EHPAD qu'elle dirige a accueilli 7 anciens résidents des Nymphéas qui ont trouvé leur place et se sentent bien dans cet EHPAD.

- Le Président du CSC de Champclairot, Bernard PENICAUD, souhaite revenir sur les constats énoncés par Annie COUTUREAU concernant le lien entre le CSC et la RAQPA. Il estime regrettable qu'on explique si brièvement le peu de lien, alors que celui-ci représentait une dynamique générale sur le quartier. La présence de cette RAQPA au sein du quartier permettait de construire et d'entretenir le lien intergénérationnel au sein de ce quartier.

M. PENICAUD ajoute que maintenir une telle structure est une question d'utilisation de financements publics : « en tant que citoyens, veut-on se donner les moyens de maintenir cette RAQPA ? ». La RAQPA est une idée emblématique.

- Elisabeth BEAUVAIS, conseillère municipale souhaite revenir sur 3 points importants :

1/ On ne peut pas remettre en cause l'existence d'une mixité intergénérationnelle au sein du quartier Champclairot émanant de l'existence des Nymphéas.

2/ Peut-être serait-il judicieux de s'inspirer de méthodes qui fonctionnent. Les MARPA, Maisons d'accueil rural pour les personnes âgées, sont des structures fonctionnant avec un petit nombre de résidents qui ne met pas à mal la pérennité de la structure.

3/ Concernant la question du financement, Elisabeth BEAUVAIS, qui est membre du Conseil d'administration du CCAS, se dit étonnée que le déficit de la structure ne soit pas la raison de la fermeture des Nymphéas.

Enfin Elisabeth BEAUVAIS précise que sur l'aspect humain, la prise en charge des personnes a été bonne, notamment dans la décision par le Conseil d'Administration du CCAS de prendre en charge le déménagement des résidents quelque soit la distance.

- Une conseillère de quartier revient sur la place de la famille dans l'accompagnement des personnes âgées. Que ces personnes vivent chez elles ou en établissement, il est important que leurs familles puissent reprendre leur place auprès d'elles de manière

concrète, afin d'assurer le meilleur accompagnement possible de leurs parents en fin de vie.

Nathalie SEGUIN prend la parole pour revenir sur plusieurs points abordés :

- Nathalie SEGUIN s'excuse publiquement sur la communication de la fermeture des Nymphéas qui a laissé à désirer.
- Le budget du CCAS représente 10 millions d'euros, la Ville de Niort contribue à hauteur de 4,5 millions. Les missions du CCAS résident dans la petite enfance, les services d'aide à domicile et les aides sociales.
- La résidence des Nymphéas ne répond plus à une demande sociale alors qu'elle représente une part non négligeable du budget du CCAS.

C'est la raison pour laquelle Nathalie SEGUIN confirme son vote en faveur de la fermeture de la RAQPA au Conseil d'administration du CCAS. De plus, aujourd'hui, les missions du CCAS évoluent : de plus en plus régulièrement, les agents du CCAS répondent aux difficultés sociales des Niortais, dans des situations de grande détresse économique et sociale (effets de la crise).

- Au-delà de l'aspect financier, sur les 10 personnes qui ont été relogées, 7 ont été accueillies dans un EPHAD, ce qui induit qu'elles n'étaient pas suffisamment suivies et encadrées au sein des Nymphéas, le CCAS prenait un gros risque.
 - Dans le cadre de l'accompagnement des personnes dans leur relogement ainsi que des personnels dans leur reconversion, le CCAS a réactivé le Conseil de vie sociale, structure de participative interne.
- Maryvonne ARDOUIN, élue municipale déléguée au lien intergénérationnel, indique qu'elle a écouté avec attention le débat, qui lui fait réaliser que les événements axés sur l'intergénérationnel sont possibles sur la Ville.
- Un conseiller ajoute que ce qui est gênant dans la réunion de ce soir, c'est de découvrir un projet de promoteurs immobiliers privés qui intègre l'ouverture de structures d'accueil de personnes âgées et d'enchaîner sur la fermeture d'une structure publique d'accueil de personnes âgées. Il existe sur Niort 2 autres secteurs où des structures vont voir le jour (aux Brizeaux et à côté de la Polyclinique Inkermann).

Christian JARRY répond que quel que soit le type de structures qui ouvrent, la décision de création de lits relève du Conseil Général des Deux-Sèvres et de la DDASS. Et pour les années 2009 et 2010, il est prévu l'ouverture d'un maximum de 40 places sur le département.

Jacques TAPIN revient sur la notion de démocratie de proximité et souhaite qu'il soit possible de construire ensemble (habitants et élus) la citoyenneté sur le fond (par la concertation, les conseils de quartier,...) mais aussi sur la forme.

Annick DEFAYE conclut ce temps d'échange en faisant part de sa satisfaction quant à la richesse du débat et la qualité d'écoute des différentes parties.

3/ Point sur les commissions et groupes de travail

Marylène FOURNIER fait le point sur l'avancée des réflexions et des travaux menés par les différents groupes de travail. Elle revient sur la visite de quartier qui a eu lieu le samedi 14 février (un diaporama de photos prises lors de la visite est projeté en même temps). Ce temps fort a été très apprécié par les conseillers, il s'est déroulé dans une ambiance conviviale ; les anciens ont apporté leur connaissance du territoire, les nouveaux ont découvert le quartier, son périmètre, les réalisations des anciens mandats du conseil de quartier, les projets en cours,...

Les éléments qui ressortent de la visite (mairie de quartier, bassin d'orage, plateau de Champommier,...) ont été repris au sein des commissions.

Puis, Marylène FOURNIER invite le référent et/ou animateur de chaque commission à faire un compte-rendu de la première réunion.

1/ Ecologie (Michèle VALIN)

Le projet « Poussons la barrière du jardin du voisin » aura lieu le dimanche 7 juin, de 15h à 20h. Le projet consiste à ouvrir son jardin pour y faire découvrir ses pratiques biologiques d'entretien et de culture.

La première phase de communication pour trouver des jardiniers prêts à ouvrir leur jardin est en cours (publication d'un article dans l'Echo des Champs, mensuel publié par le centre socioculturel des 2 Champs qui est diffusé sur l'ensemble des quartiers Champommier et Champclairot). Il est évoqué la mise en place d'une diffusion exceptionnelle sur le quartier de Goise. 4 inscriptions sont déjà prises.

D'ici à la mi-avril, les conseillers auront récupéré les bulletins d'inscription des jardiniers et seront en mesure de prendre la décision de monter le projet (ou d'annuler ce projet, par manque de participants).

Il est précisé par les services de la Ville de Niort qu'il est possible de rédiger un article pour assurer la communication de l'événement sur l'ensemble de la ville dans le « Vivre à Niort » du mois de juin.

2/ Aire de Jeux de Massujat (G. GOY)

Une réunion du groupe de travail élargi a eu lieu le 25 février dernier (plusieurs membres du groupe de travail du Conseil de quartier, les 2 co-présidentes du Conseil de quartier, 5 assistantes maternelles, un représentant d'Autisme79, 3 représentants du CSC des Chemins Blancs de Goise).

Les propositions du groupe de travail qui ressortent :

- Organiser les jeux autour du **thème des cinq sens**
- Aménager une **aire close**
- Implanter **un sol en herbe adapté à l'accès des handicapés** en fauteuil
- Prévoir une fontaine, des bancs, des petites tables (goûter).

Les techniciens du bureau d'études du service des espaces verts de la Ville de Niort ont reçu le compte-rendu de cette rencontre.

La suite du projet réside dans une réunion retour avec le même groupe de travail et les techniciens de la Ville pour effectuer une proposition d'aménagement, dans l'attente du vote du budget primitif fin mars.

3/ Zone de circulation apaisée (M.P. MILLASSEAU)

Le groupe de travail « Zone de circulation apaisée » a rencontré Olivier THOMAS, de la Direction des Espaces Publics (DEP), dont la mission consiste, à hiérarchiser les étapes du projet, à assurer une pré-phase d'analyse afin de hiérarchiser les phases du projet.

O. THOMAS envisage l'implantation de cette zone 30 en passant par une étude de faisabilité commandée à un cabinet d'études extérieur (avec une enveloppe évaluée à 50000€ maximum).

En conclusion à cette réunion, les prochaines étapes du projet proposées par O. THOMAS sont les suivantes :

1/ fin mars 2009 : vote du budget primitif

2/ Si le vote intègre le financement de l'étude : rédaction du dossier (description du contexte du quartier avec les attentes de l'étude). Cet argumentaire écrit peut être amendé par les conseillers de la commission.

Marie-Paule MILLASSEAU souhaite poser la question de l'intérêt de poursuivre le travail engagé sur la zone 30. Lancer une étude de 50000 € implique des investissements d'aménagement très lourds.

Il est proposé de refaire une réunion de la commission sur d'autres projets plus réalistes, sur les problématiques de circulation et de stationnement, sur les relations avec les lycées. Peut-être qu'un travail de requalification du plateau en lien avec les lycées et les habitants pourrait être une première étape à ce projet.

Annick DEFAYE indique qu'il est envisageable de convoquer une nouvelle réunion en présence d'O. THOMAS et d'élus afin d'envisager un projet d'aménagement moins lourd.

Réactions des conseillers :

- un budget de 30000€ a déjà été voté sur l'enveloppe du conseil de quartier en 2007, pour le financement d'une étude de faisabilité sur le plateau de Champommier. Certains conseillers se diraient gênés de voir ce projet abandonné, vis-à-vis des riverains et pour assurer la sécurité des lycéens.
- Il a été évoqué l'idée de mise en place d'un pédibus sur le groupe scolaire Ferdinand Buisson, mais le groupe porteur du projet rencontre la problème de manque de disponibilité des parents. Peut-être serait-il envisageable de solliciter des habitants retraités disponibles pour l'accompagnement des enfants à l'école ?

Jacques TAPIN indique que lancer une étude de 50000 € n'est pas anodin, qu'elle implique par la suite des investissements conséquents. Dans un premier temps, des petits traitements pour éviter les risques existants pourraient être une première solution.

4/ Qualité de vie au quotidien (R. MOINARD)

La commission Vie quotidienne s'est penchée sur 5 points essentiels :

1/ La mairie de quartier : Les conseillers se sont interrogés sur la manière de communiquer sur l'existence de cette mairie annexe, par exemple en publiant une information dans le "Vivre à Niort".

2/ Le bassin d'orage : les membres de la commission souhaitent savoir où en est le projet d'accessibilité par la rue Georges Lasseron, élaboré par le précédent conseil de quartier.

Bénédicte GABRIEL apporte des éléments de réponse : l'entreprise à qui la Ville avait passé la commande était dans l'incapacité de réaliser les travaux cet automne. Il est prévu que les travaux démarrent en mai et devraient s'achever mi juin, lorsque l'humidité du terrain le permettra.

3/ Les conseillers ont constaté un problème des déchets dans les petites rues qui longent le stade Massujat, le centre hippique, le début de la rue des Pèlerins : un nettoyage de printemps est souhaité : Régis MOINARD a contacté les services de la Mairie pour savoir quelle est la procédure.

Bénédicte GABRIEL précise qu'il est préférable de passer par le service Vie participative pour solliciter les services de la Ville, la procédure est plus efficace. Régis MOINARD fera donc suivre la liste des rues et des endroits à nettoyer.

Concernant la propreté toujours, il sera utile de faire un inventaire des poubelles auprès des espaces publics (aire de jeux, abris bus,...etc) pour faire une demande globale.

4/ Sur la rue Ste Catherine, au niveau des croisements avec les rues Françoise Gaillard et André Texier : il n'y plus de passage piéton pour traverser la rue Ste Catherine, il a été supprimé au moment de la construction d'un lotissement rue F. Gaillard.

Le Conseil de quartier rédige une fiche de proximité pour officialiser la demande.

5/Maison abandonnée, au 76 rue Brun-Puyrajoux : le souci d'insécurité et d'insalubrité que pose cette maison est évoqué. Marylène FOURNIER indique qu'elle a pris contact avec

Michel GENDREAU, conseiller municipal spécial, en charge du suivi de la cité et de l'écoute de la population.

5/ Commission vivre ensemble / intergénérationnel

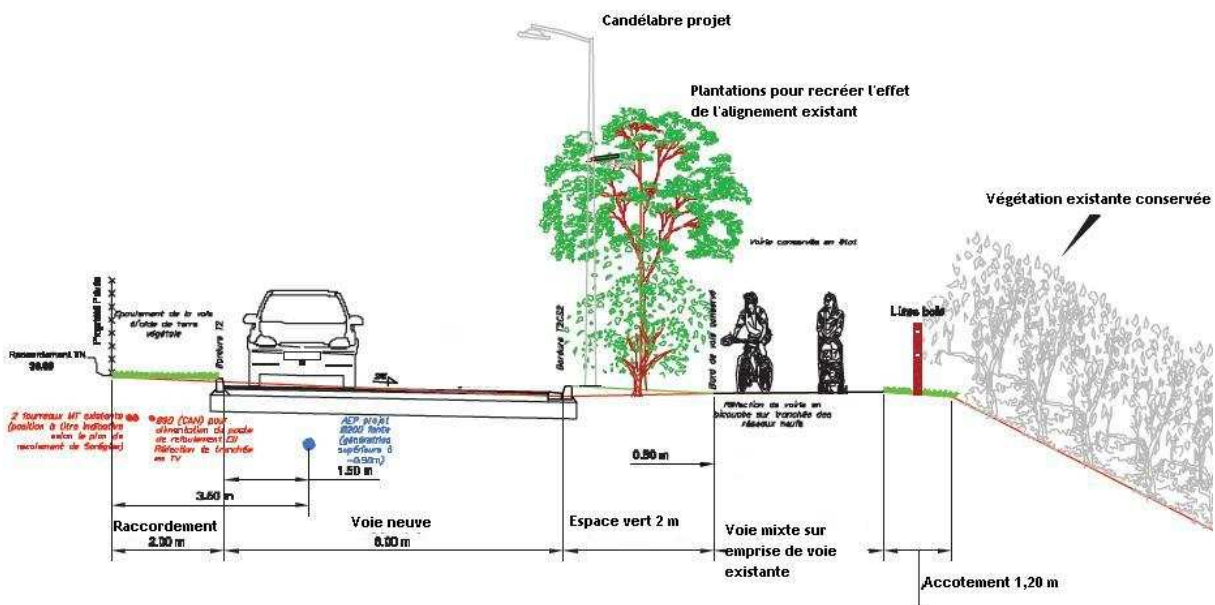
Il est proposé par les co-présidentes du Conseil de quartier de relancer le groupe de travail « vivre ensemble / intergénérationnel ». Marie-Françoise PRONOST se propose pour être référente de ce groupe et propose une réunion le mercredi 18 mars à 20h30 à la Mairie de quartier pour faire démarrer les travaux de cette commission.

Marie-Françoise PRONOST a déjà rencontré les animateurs culturels des lycées et un animateur au Centre socioculturel de Champclairot, le contact a été très bon, ces personnes sont partantes pour travailler en commun avec le Conseil de quartier.

4/ Questions diverses et informations

Plusieurs questions sont posées par les conseillers :

- Les conseillers renouvellent leur demande sur le plan des travaux d'aménagement de la piste cyclable rue du Fief Joly.



- Lors des travaux missionnés par le Syndicat des eaux du Vivier, la collecte des déchets n'est plus assurée par la CAN dans les rues concernées et fermées. Les services de la CAN ne sont bien souvent pas au courant des travaux.

Après vérification auprès des services de la CAN : lorsqu'une rue est fermée pour raison de travaux, la règle consiste à aller déposer son bac à l'extrémité de la rue fermée.

- Jacques TAPIN informe les conseillers de la future mise en place des points de regroupements et des points de rapprochement (pour les impasses) concernant la collecte des déchets. Régis MOINARD se porte volontaire pour être le référent de la mise en œuvre de cette nouvelle collecte pour Goise-Champommier-Champclairot. Toutefois, les habitants découvrent le matin de la collecte la problématique. Il est souhaitable de voir comment l'information préalable peut être effectuée.

Annick DEFAYE remercie les conseillers de quartier de leur présence et clôt la séance.

La séance est levée à 00h45.